

Réservez votre pain durant l'été !

Comme chaque année, pendant les congés d'été du boulanger de Mareau-aux-Prés, la mairie met en place un dépôt de pain. Il aura lieu sous la halle, le matin, entre 10 et 12 heures, du lundi 5 au vendredi 23 août, à l'exception du jeudi 15 août.

Pour le premier jour de

dépôt, une inscription préalable avec réservation du pain doit être faite à la mairie. Elle est possible jusqu'au vendredi 2 août. ■

Pratique. Réservation également possible par téléphone, au 02.38.45.61.09. À partir du lundi 5 août, elles se feront sur place, sous la halle, aux heures d'ouverture.



HALLE. Chaque année, ce dépôt permet aux habitants de faire leur course, durant les vacances de leur boulanger.

RC 26107/2013